

Aux Directions des établissements d'enseignement primaire de l'Etat.

*Pour information :*

Aux Membres du service d'inspection de ces établissements.

*Objet :*

**JEUX DU PRINTEMPS, organisés par le Comité Olympique et interfédéral belge (C.O.I.B.).**

Le Comité Olympique et interfédéral belge, en collaboration étroite avec les fédérations sportives scolaires, et huit autres fédérations sportives, organise des « Jeux du Printemps », qui prendront cours à partir de l'année scolaire 1985-1986 et s'étaleront sur une période de 4 ans.

Les « Jeux du Printemps » sont un projet d'orientation sportive s'adressant essentiellement aux enfants qui fréquentent la 3<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> années de l'enseignement primaire, et dont les objectifs peuvent être traduits comme suit :

- amener sur les terrains de sport la majorité des jeunes, filles et garçons de 8 à 12 ans, âge idéal pour l'apprentissage des techniques et le contact avec la compétition adaptée à leurs moyens;
- instaurer un système d'orientation sportive capable d'indiquer aux jeunes les disciplines qui leur conviennent le mieux et qu'ils pourraient pratiquer avec intérêt tout au long de leur vie;
- détecter les jeunes talents qui, grâce à un entraînement moderne pourront, s'ils le désirent, rejoindre le groupe restreint des champions.

Convaincu que la pratique du sport est importante dans la préservation du capital-santé, la formation du caractère, l'occupation des loisirs, le développement de la culture et la promotion de la compréhension entre les hommes, et sachant aussi que le C.O.I.B. défend une conception humaniste du sport en souhaitant qu'il soit mis et qu'il reste au service de l'homme, j'autorise les chefs d'établissement à participer à ces « Jeux du Printemps ». Les maîtres spéciaux d'éducation physique ou les instituteurs peuvent faire exécuter les tests de base proposés au cours des leçons d'éducation physique.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Comité Olympique et interfédéral belge, Avenue Houba de Strooper, 156 à 1020 BRUXELLES - Tél. : 02/478.49.58).

*Le Ministre,*  
A. BERTOUILLE.